



Communiqué de presse

Lundi 19 avril 2021

Impôts sur le revenu : les avocats parisiens apportent aide, conseil et assistance

La Ville de Paris et les avocats du barreau de Paris se mobilisent afin d'offrir aux Parisiens des conseils et une assistance gratuite pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu. Malgré les mesures sanitaires en vigueur, l'édition 2021 de la journée des fiscalistes sera assurée le jeudi 6 mai 2021 grâce à des permanences d'avocats sur rendez-vous uniquement, dans toutes les mairies d'arrondissement, entre 9h et 18h.

La Ville de Paris et le barreau de Paris ont donc tenu à maintenir l'opération « *Journée des fiscalistes* » pour venir en aide au plus grand nombre. La majorité des consultations ont pour objet une aide à la rédaction des déclarations fiscales, les autres motifs de consultations se répartissant de façon homogène entre la famille, l'immobilier et les déductions fiscales.

Pour Anne Hidalgo, Maire de Paris, « *cet événement, qui revêt un caractère d'intérêt général et est particulièrement utile aux parisiens, constitue l'une des nombreuses manifestations du partenariat historique et très constructif qui unit la Ville de Paris et l'Ordre des avocats de Paris. Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, j'ai souhaité maintenir les consultations juridiques gratuites pour les Parisiennes et Parisiens afin qu'ils puissent continuer à être informés de tous leurs droits* ».

Pour Olivier Cousi, bâtonnier de Paris, « *cette opération répond à une mission de service public : les avocats ont pour mission d'apporter conseil et assistance aux citoyens, une aide d'autant plus précieuse et nécessaire en cette période de crise* ».

La prise de rendez-vous de fera à partir du 19 avril via le lien https://teleservices.paris.fr/rdvvdaj/jsp/site/Portal.jsp?page=appointmentsearch&category=Avocat_Fiscaliste ou via le 3975.

Les consultations se dérouleront dans le respect du secret professionnel des avocats et en toute confidentialité.

Plus de renseignements :

- Sur les sites www.avocats.paris / www.paris.fr/aidejuridique ;
- À l'accueil des mairies d'arrondissement ;
- Par téléphone au 3975 (coût d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur).

Contact presse :

ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

Adrien Croze

acroze@avocatparis.org / Tél. : 06 59 56 95 10

VILLE DE PARIS

Antoine Demière

presse@paris.fr / 01 42 76 49 61